



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

2438

18 DEC. 1991

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Bern, le 27 novembre 1991

Organisation non gouvernementale ENDA : environnement et développement du Tiers monde, Dakar

Vu la proposition du DFAE du 27 novembre 1991

Vu les résultats de la procédure du corapport, il est

décidé:

d'accorder un montant de Fr. 6'000'000.- (en sus d'un acompte de Fr. 950'000.- déjà libéré en avril de cette année) comme contribution de la Suisse au budget de fonctionnement de l'organisation ENDA à Dakar. Cet engagement est imputé au crédit-cadre de 3,3 milliards de francs concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'AF du 4 octobre 1990. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées au budget de la DDA, article 0202-3600.

Pour extrait conforme

Maurice Mittel

Protokollauszug an:

ohne / mit Beilage

z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	12	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	7	-
X		EVD	7	-
		EVED		
		BK		
X		EFK	2	-
X		Fin.Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 27 novembre 1991

AU CONSEIL FEDERAL

Fera l'objet d'un communiqué
de presse après la signature
de l'accord

Contribution de Fr. 6 millions à l'organisation non gouverne-
mentale internationale ENDA (Environnement et développement du
Tiers monde), Dakar

I

RESUME

L'organisation non gouvernementale internationale ENDA (Envi-
ronnement et développement du Tiers monde) a été créée en
1972 à Dakar (Sénégal). Son but est de promouvoir un dévelop-
pement harmonieux dont l'Homme serait à la fois le point de
départ et l'aboutissement. Et pour ENDA, le cheminement vers
ce but passe par la transformation de l'environnement, d'où
la référence constante de ENDA à l'environnement.

Intervenant principalement en Afrique, mais aussi en Asie et
en Amérique latine à travers une série d'antennes et de comi-
tés, ENDA se manifeste par toute une gamme d'activités rele-
vant de la recherche et de l'information, de la formation et
de l'action: séminaires, enseignement, organisation de
stages, articles de journaux, émissions radiophoniques,
publications, diffusion de méthodes et de techniques, appui
financier, matériel et technique à des groupes de base ruraux
et urbains.

Le personnel professionnel de ENDA (non compris celui des
antennes et comités extérieurs) se monte à près d'une centaine
de personnes. Quant au budget annuel ordinaire de l'ONG, il
atteint quelque 12 millions de Francs suisses.

La DDA contribue au financement des activités de ENDA depuis
1977. Elle y a consacré jusqu'à ce jour (compte non tenu de
plusieurs projets hors programme) plus de 15 millions de
Francs suisses. Alors que durant les premiers temps de cette
collaboration, la DDA prenait en charge des dépenses spécifi-
ques de ENDA, elle couvrait depuis nombre d'années 20% du
budget général de ENDA, sans restriction.

La contribution de six millions de francs sollicitée par la présente proposition de crédit se rapporte au budget de ENDA pour les années 1991, 1992 et 1993. S'y ajoute un premier crédit partiel de Fr. 950'000.- déjà libéré par la DDA au mois d'avril 1991 à titre d'acompte pour des raisons d'urgence. Sous réserve de l'acceptation de cette nouvelle proposition, notre contribution à ENDA pour les trois années mentionnées se montera à Fr. 6'950'000.- ce qui, en chiffres absolus, équivaut à nos prestations des années passées mais représente, en termes réels et en pourcents du budget de ENDA, qui augmente constamment sous l'effet de l'inflation et d'une croissance soutenue, une diminution de notre apport (environ 15% du budget global pour les 3 années considérées. Le maintien de notre contribution au même niveau, en pourcents, que durant les années passées n'est pas possible pour des raisons de budget et de répartition de nos ressources.

II

A. Origine, personnalité et activité de ENDA

Travailler avec les groupes de ruraux et bidonvillois à partir de leurs besoins et de leurs ressources, appuyer la recherche d'un développement alternatif global et des types de formations qui le rendront possible, construire un pluralisme dynamique, promouvoir des modèles de consommation mieux adaptés, telles sont quelques unes des raisons d'être de ENDA.

Après sa création en 1972, peu avant la conférence de Stockholm sur l'environnement, ENDA fut d'abord un programme de formation à l'environnement parrainé par le PNUE*, l'IDEP* et l'ASDI*. Par la suite, l'intérêt suscité par le thème ainsi que la nécessité de réaliser des projets et des actions axés sur une approche globale de l'environnement ont amené les équipes de ENDA à élargir leur domaine d'intervention et leur implantation.

Basé à Dakar, ENDA consacre, certes, encore la moitié de ses programmes à la zone sahélo-soudanienne. Mais son champ d'action s'étend désormais à l'ensemble du Tiers monde grâce en partie à des antennes situées notamment au Zimbabwe et au Maroc, à l'île Maurice, en Inde, aux Caraïbes (Santo Domingo), en Colombie et en Bolivie. Cette diversité géographique traduit la volonté de promouvoir et d'intensifier les échanges Sud-Sud. "Environnement et Développement du Tiers monde" mène également des actions dans de nombreux pays où des groupes partenaires le souhaitent.

* .Programme des Nations Unies pour l'Environnement
 .Institut de Développement économique et de Planification
 .Agence suédoise pour le Développement international

L'approche de ENDA se fonde sur le concept du "développement environnemental" - écodéveloppement ou développement durable, dirait-on aujourd'hui - qui tente en fait de concilier, d'une part, les exigences d'une certaine croissance et, d'autre part, celles de l'environnement, de la culture et de l'amélioration de la vie du plus grand nombre. L'environnement, dans cette perspective, c'est l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs économiques, sociaux, culturels, relatifs à un groupe humain, à un individu ou à un organisme vivant qui agissent plus ou moins sur lui et qu'il peut plus ou moins transformer.

L'originalité de ENDA consiste, sans aucun doute, dans le fait de mener de pair action et réflexion, l'une fécondant l'autre. Peu à peu, avec l'expérience qui s'est engrangée, une méthodologie d'intervention relativement originale s'est élaborée, comportant des actions, de la formation (à la base comme au niveau postuniversitaire), de la recherche et de la communication.

Etant donné ses multiples facettes, l'activité passée et à venir de ENDA ne se laisse pas résumer en quelques lignes. Pour en avoir une idée, on se reportera au document du 26.8.1991 joint à la lettre de ENDA à la DDA du 27.8.1991 et intitulé "Accompagnement du développement des groupes de base, sessions de formation et de réflexion, recherche et autres activités / Activités 1983-1991 et prévisions 1991-1992" (17 p.).

B. ENDA du point de vue institutionnel

Au mois d'octobre 1987, la DDA avait participé à une "évaluation prospective" de ENDA conduite par le Ministère français de la Coopération. A partir d'une analyse globale du fonctionnement et des activités de ENDA, l'équipe chargée de l'exercice avait reconnu "l'intérêt particulier des activités de cet organisme et la valeur remarquable de son personnel". L'équipe d'évaluation avait toutefois en même temps confirmé certains problèmes de ENDA en matière de gestion, ce qui avait notamment amené la DDA à placer auprès de l'ONG un expert en tant que coordonnateur administratif et financier et à concentrer davantage son attention sur la façon dont ENDA était dirigé, organisé et géré.

Trois ans après cette décision, une constatation s'impose: ENDA est sur la bonne voie. La situation financière a pu être assainie, ENDA s'est donné de nouveaux instruments de gestion - en particulier de comptabilité¹ - plus fiables, et une dynamique interne axée sur l'amélioration de l'organisation et de l'administration² a été amorcée, complétant ainsi le dynamisme que ENDA manifeste depuis longtemps dans les activités de développement. Toutefois, d'importantes questions doivent encore être résolues.

Compte tenu de l'ampleur prise par l'institution et des mécanismes qui président dans la pratique à l'administration et à la gestion de celle-ci (très forte concentration du pouvoir dans la personne du secrétaire général), nous estimons que l'instauration d'autres règles de fonctionnement donnant de réelles compétences à divers agents clés des services concernés et en particulier à la cellule de coordination administrative et financière s'impose afin d'assurer le passage progressif d'une gestion plutôt informelle à un mode de fonctionnement plus organisé et équilibré.

La maîtrise de la trésorerie de ENDA exige par ailleurs au moins trois autres types de dispositions, à savoir:

- un contrôle rigoureux des actions engagées et des décaissements correspondants par rapport aux projets prévus et aux financements disponibles (amélioration de la gestion des contrats);
- un calcul précis des coûts de base généraux de l'institution en vue de l'intégration systématique d'un certain pourcentage au titre de ces frais dans les budgets des projets soumis par ENDA à ses différents partenaires financiers;
- l'augmentation des réserves de liquidités courantes.

¹Mise en place d'un plan comptable analytique et d'un traitement informatisé de la comptabilité.

²Engagement d'une personne pour remplacer le coordonnateur administratif et financier mis à disposition par la DDA, établissement de relations en matière de gestion beaucoup plus étroites avec les équipes et antennes, instauration d'un fonds de liquidités courantes destiné à diminuer les tensions de trésorerie et le recours par ENDA à des emprunts bancaires coûteux.

D'une manière générale, la DDA continuera, dans le cadre de sa collaboration avec ENDA, à veiller à la constante amélioration du mode d'administration et de gestion de l'institution, en particulier par l'application des dispositions ci-dessus mentionnées. En outre, elle poursuivra la collaboration qui a été établie avec certains bailleurs de fonds (l'Autriche et la France en particulier) et étudiera avec eux, et éventuellement avec d'autres, la question des améliorations qui peuvent encore être envisagées dans le domaine de la gestion ainsi que de l'appui qu'il conviendrait d'apporter à ENDA dans ce but (par exemple adoption par d'autres donateurs d'un mode de financement de ENDA semblable à celui retenu par la Suisse, à savoir une contribution générale au budget de ENDA plutôt qu'une prise en charge d'activités spécifiques).

C. Aspects financiers

Les prévisions de dépenses de ENDA pour les années 1991, 1992 et 1993 se montent à FCFA 8,85 milliards soit FS 46,6 millions. Notre contribution, de Fr. 6'950'000.-, qui se compose d'un acompte de Fr. 950'000.- libéré en avril de cette année et de la somme de FS 6'000'000.- faisant l'objet de la présente proposition, représente donc environ 15% du budget de ENDA pour les trois années mentionnées.

Cela équivaut à une diminution assez sensible de notre apport relativement à la totalité du budget (20% jusqu'à ce jour) d'autant que ENDA ne bénéficie plus, comme par le passé, de l'assistance technique qui s'ajoutait à nos prestations financières.

Cette réduction de notre soutien à ENDA dérive de l'augmentation continue du volume d'activité de ENDA ainsi que de l'impossibilité pour la DDA de suivre cette progression sans déséquilibrer la répartition de son propre budget en faveur de l'Afrique de l'Ouest.

Participent encore à la couverture financière des programmes de notre partenaire, par ordre décroissant et après la Suisse (qui reste le partenaire financier le plus important de ENDA):

- une multitude d'ONG composant ce que ENDA appelle "le mouvement associatif";
- l'Autriche;
- la France (Fonds d'Aide et de Coopération);
- les pays du Tiers monde où intervient ENDA à travers ses équipes et ses antennes;
- la CEE et
- les Nations Unies (PNUD, PNUE, UNESCO, etc.)

D. Appréciation

La valeur des analyses de ENDA et son action formatrice en direction tant des bénéficiaires de l'aide que des décideurs, ses méthodes de travail adaptées à une action au ras du sol directement profitable à la population, particulièrement aux plus démunis (paysans et bidonvillois), sa volonté de lier théorie et pratique et d'accroître les échanges d'idées et d'expériences entre pays du Tiers monde en faveur d'un développement basé en tout premier lieu sur les forces et les ressources locales, continuent à faire de ENDA un partenaire de valeur. Cela explique la volonté de la DDA d'apporter à cette ONG un appui substantiel. Les faiblesses d'ordre institutionnel ont été clairement identifiées. Certaines ont déjà été l'objet de mesures correctives. Les autres restent au centre de nos préoccupations et devraient pouvoir être progressivement éliminées.

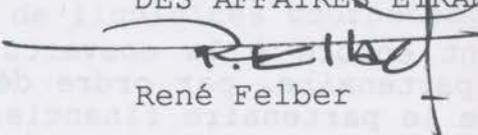
III

L'Administration Fédérale des Finances et l'Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures ont été consultés. Ils ont donné leur accord à la présente proposition.

IV

Nous vous proposons de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES


René Felber

Extrait du procès-verbal :

- DFAE 12 pour exécution
- DFF 7 pour information
- DFEP 7 (SG 5, OFAEE 2) pour information
- CDF 2 pour information
- Dél. Fin. 2 pour information

Pour co-rapport à :

- Département Fédéral de l'Economie Publique
- Département Fédéral des Finances

Annexe: projet de décision

Organisation non gouvernementale ENDA : environnement et développement du Tiers monde, Dakar

1991: Massnahmen als Gesamtziel

Vu la proposition du DFAE du 27 novembre 1991

Vu les résultats de la procédure du corapport,

il est décidé

d'accorder un montant de Fr. 6'000'000.- (en sus d'un acompte de Fr. 950'000.- déjà libéré en avril de cette année) comme contribution de la Suisse au budget de fonctionnement de l'organisation ENDA à Dakar. Cet engagement est imputé au crédit-cadre de 3,3 milliards de francs concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'AF du 4 octobre 1990. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées au budget de la DDA, article 0202-3600.

Zur Begleichung dieser Ausgaben wird das EDA ermächtigt, sie der Rubrik 301-3600.1308 Friedenverhaltende Aktionen

Pour extrait conforme

Für getreuen Protokollauszug

Musikant

Objekt	Dep.	Art.	Artik.
EDA		10	-
EDI			
EPO		5	-
EMO			
EFO		2	-
EVO			
EVED			
BE			
EFK		0	-
Fin.Sel.		2	-